audit - expertise comptable - conseil

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CRETEIL
2 Avenue Pasteur Vallery Radot
94 000 CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Sylvain TRAMOY
Francis BOYER
Vincent SAUVAGE

Ce rapport contient 21 pages

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CRETEIL
2 Avenue Pasteur Vallery Radot
94 000 CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Créteil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points « Règles générales », « Autres éléments significatifs » et « Changements comptables » exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant l'application de la nouvelle règlementation comptable ANC 2023-03 ainsi que sur le point « Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre » exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant la correction d'erreurs des fonds dédiés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi nous portons à votre connaissance :

- La note de l'annexe « règles et méthodes comptables » qui précise les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels ;
- Les notes sur l'évaluation des immobilisations corporelles et des valeurs mobilières de placement ;
- Ainsi que la note sur la valorisation des contributions volontaires justifiant de la non-valorisation dans les présents comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Des diligences particulières ont été mises en œuvre pour nous assurer de la correcte application du règlement ANC 2023-03.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des fonds dédiés ;
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières ;
- Le traitement comptable des legs et des engagements liés aux legs ;
- Ainsi que la valorisation des titres de portefeuille.

En complément des diligences mis en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Créteil dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au trésorier d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre Trésorier et votre Econome Diocésain.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulés, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon sur Saône, le 02 juin 2026

Pour la société AEC 3,
Commissaire aux Comptes

Sylvain TRAMOY
Président

Vincent SAUVAGE
Directeur Général



Bilan Asso ANC N° 2023-03 (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	90 820,09	80 026,01	10 794,08	17 872,76
Autres immobilisations incorporelles	58 492,20	53 016,93	5 475,27	9 934,71
Immobilisations corporelles				
Terrains	816 444,89		816 444,89	816 444,89
Constructions	96 321 879,03	64 674 323,78	31 647 555,25	32 198 060,59
Installations techniques, matériel et outillage	412 907,95	336 964,76	75 943,19	82 183,84
Autres immobilisations corporelles	979 054,05	795 603,81	183 450,24	181 408,01
Immob. en cours / Avances et acomptes	4 365 252,95		4 365 252,95	4 032 177,96
Biens reçus par legs / donations destinés à être cé	1 515 000,00		1 515 000,00	515 000,00
Immobilisations financières				
Participations	827 300,00		827 300,00	827 300,00
Créances rattachées à des participations	931 104,45		931 104,45	963 224,95
Autres titres immobilisés	5 146 125,23		5 146 125,23	5 165 485,23
Prêts	68 706,86		68 706,86	403 501,86
Autres immobilisations financières	73 083,27		73 083,27	78 119,80
Total Actif immobilisé (II)	111 606 170,97	65 939 935,29	45 666 235,68	45 290 714,60
Stocks et en–cours				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	11 890 514,27		11 890 514,27	844 574,93
Autres créances	1 499 902,75		1 499 902,75	1 123 499,44
Charges constatées d'avance	105 941,63		105 941,63	175 307,92
Divers				
Valeurs mobilières de placement	9 480 722,93	72 816,17	9 407 906,76	9 150 516,98
Disponibilités	9 487 897,67		9 487 897,67	10 366 174,53
Total Actif circulant (III)	32 464 979,25	72 816,17	32 392 163,08	21 660 073,80
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)	1 134,98		1 134,98	
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**144 072 285,20**	**66 012 751,46**	**78 059 533,74**	**66 950 788,40**

Bilan Asso ANC N° 2023-03 (CEG)

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	42 995 806,37	42 995 806,37
Fonds propres statutaires	1 631 648,20	1 631 648,20
Autres fonds propres sans droit de reprise	41 364 158,17	41 364 158,17
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	-11 786 067,39	-9 340 675,12
Excédent ou déficit de l'exercice	1 414 311,65	-2 445 392,27
Situation nette (sous–total)	**32 624 050,63**	**31 209 738,98**
Subventions d'investissement	9 811 235,09	12 394 296,78
Total des capitaux propres (I)	42 435 285,72	43 604 035,76
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 762 159,09	1 364 341,27
Fonds dédiés	4 734 961,04	2 554 325,76
Total des fonds reportés et dédiés (II)	10 497 120,13	3 918 667,03
Provisions		
Provisions pour risques	228 290,00	500 000,00
Provisions pour charges	541 453,00	504 681,02
Total des provisions (III)	769 743,00	1 004 681,02
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 699 305,71	12 676 416,92
Emprunts et dettes financières diverses	1 066 890,27	3 406 015,58
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 666,22	219 007,75
Dettes des legs ou donations	7 643 355,18	59 274,73
Dettes fiscales et sociales	1 015 179,31	770 576,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	305 259,86	169 790,44
Autres dettes	1 108 514,70	774 964,93
Produits constatés d'avance	309 213,64	347 357,62
Total des dettes (IV)	24 357 384,89	18 423 404,59
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**78 059 533,74**	**66 950 788,40**

CDR Asso ANC N°2023-03 (CEG)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	110,00	145,00
Ventes de biens et de services	1 626 693,42	881 030,92
Ventes de biens	1 304 525,68	538 921,02
Ventes de prestations services	322 167,74	342 109,90
Produits de tiers financeurs	12 777 838,17	10 962 857,88
Concours publics et subventions d'exploitation	432 398,81	47 882,00
Ressources liées à la générosité du public	11 825 289,23	10 592 593,80
Contributions financières	520 150,13	322 382,08
Repr. / amort., dépréc. et prov.	271 710,00	91 861,97
Produits des cessions d'immobilisations	1 070 388,94	
Utilisation des fonds dédiés	734 473,27	
Autres produits	1 671 491,08	1 593 889,17
Total des produits d'exploitation (I)	18 152 704,88	13 529 784,94
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 436 596,82	819 098,47
Autres achats et charges externes	5 947 890,35	5 584 901,96
Aides financières	1 045 919,74	919 292,05
Impôts, taxes et versements assimilés	710 027,80	777 835,51
Salaires	3 002 623,58	2 933 949,70
Cotisations sociales	2 816 461,99	2 894 751,22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 153 747,36	3 375 225,74
Sur immob. : dotations aux amort.	3 153 747,36	3 375 225,74
Dotations aux provisions	36 771,98	352 866,89
Reports en fonds dédiés	205 000,00	
Autres charges	116 118,30	226 920,20
Total des charges d'exploitation (II)	18 471 157,92	17 884 841,74
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	**-318 453,04**	**-4 355 056,80**
Produits financiers		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	46 702,59	77 512,76
Autres intérêts et produits assimilées	404 202,07	28 705,01
Reprises sur dépréciations et provisions	401 711,26	488 238,46
Différences positives de change	28 212,56	38 593,34
Produits des cessions d'éléments financiers	1 642 467,99	459 386,48
Total des produits financiers (III)	2 523 296,47	1 092 436,05
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	72 816,17	401 711,26
Intérêts et charges assililées	144 054,92	80 502,09
Différences négatives de change		56 054,25
Valeurs comptables des immo. financières cédées	303 262,47	55 250,54
Total des charges financières (IV)	520 133,56	593 518,14
2. RESULTAT FINANCIER (III–IV)	**2 003 162,91**	**498 917,91**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV)	**1 684 709,87**	**-3 856 138,89**
Total des produits exceptionnels (V)		1 855 530,97
Total des charges exceptionnelles (VI)	3 018,40	237 663,47
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V–VI)	**-3 018,40**	**1 617 867,50**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	267 379,82	207 120,88
Total des produits (I + III + V)	20 676 001,35	16 477 751,96
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	19 261 689,70	18 923 144,23

CDR Asso ANC N°2023-03 (CEG)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 414 311,65**	**-2 445 392,27**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATU		
TOTAL		

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques	x		
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations		x	
– Estimation du portefeuille de TIAP		x	
– Liste des filiales		x	
– Détail des amortissements		x	
– Etat des échéances des créances	x		
– Etat des échéances des dettes	x		
– Dettes garanties par des suretés réelles		x	
– Tableau de variation des fonds propres	x		
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges	x		
– Charges constatées d'avance	x (Détail)		
– Produits constatés d'avance	x (Détail)		
– Produits à recevoir	x (Détail)		
– Charges à payer	x (Détail)		
– Ventilation des ressources nettes		x	
– Honoraires des commissaires aux comptes		x	
– Subventions d'exploitation		x	
– Concours publics et subventions		x	
– Résultat financier		x	
– Eléments exceptionnels		x	
– Analyse du résultat			
– Tableau des effectifs		x	
– Rémunération des dirigeants		x	
– Engagements financiers donnés	x		
– Engagements financiers reçus	x		
– Crédit–bail		x	
– Crédit–bail (Etat simplifié)		x	
– Engagement de retraite		x	
– CICE		x	
– Contributions volontaires		x	
– Suivi des legs et donations	x		
– Détail des legs, donations et assurances–vie		x	
– Suivi des dons restant à vendre		x	
– Legs autorisés à réaliser		x	
– Suivi des subventions affectées		x	
– Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	x		
– Fonds dédiés sur générosité du public	x		
– Compte de résultat par origine et destination		x	
– Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AD CRETEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 78 059 534 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 414 311€. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2026 par le Président de l'association en collaboration avec le trésorier et l'Econome Diocésain

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Comme l'illustre le tableau sur l'impact du changement de méthode, la trésorerie passive au 31/12/2024 avait été classée au passif pour - 226 208€. Dans le comparatif 2024, elle est reprise en diminution de la trésorerie active. Cette présentation N–1 est liée aux outils informatiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements comptables

Changement de réglementation comptable

Changement de réglementation comptable appliqué de manière rétrospective

Impact sur le poste	Exercice N	Exercice N-1 retraité	Exercice N-1
Charges constatées d'avance			175 308
Autres créances	1 629 331	1 298 807	1 123 499
Emprunts et dettes financières	12 699 306	12 676 417	12 902 625
Emprunts et dettes financières diverses	1 400 015	3 406 016	3 418 457
Report des fonds dédiés			774 692
Utilisation des fonds dédiés			361 041
Ressources liées à la générosité du public	11 685 442	10 592 594	11 006 245
Contributions financières	473 258	322 282	361 041
Produits exceptionnels		1 855 531	1 855 531
Charges exceptionnelles	3 018	237 663	237 663
Trésorerie passive			-226 208
Trésorerie active		-226 208	

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Dans le cadre des présents comptes annuels, il a été procédé à la correction d'erreurs concernant les fonds dédiés attachés aux dons affectés aux investissements et aux contributions financières reçues attacchées auux investissements.
Ces opérations étaint considérées comme des subventions d'investissements pour un montant brut de 10 236 987€ avec une quote part de subvention reprise de 7 455 378€ soit un montant net de 2 781 629€. Ce montant a été reclassé en fonds dédiés sans constatation d'une écriture dans le compte 689.

Autres éléments significatifs

Pour la 1ère fois au titre du présent exercice il a été appliqué le règlement 2023–03
Au titre des chantiers en cours à la clôture de l'exercice suivant, il est à signaler les éléments suivants: Pour la Phase 1, les montants notifiés s'élèvent à 984 957 € pour des investissements réalisés retenus provisoirement à 1 161 497 €, soit un besoin résiduel de 176 540 €.
Pour la Phase 2, après prise en compte de 150 k€ CDC reçus et 40 k€ de mécénat reçus, les financements identifiés s'élèvent à 766 622 € pour 707 874 € d'investissements réalisés, soit un excédent de 58 748 €.
Un bail emphytéotique a été conclu par l'Association auprès de la commune de Chevilly la rue pour l'immeuble 5 rue Jaume pour une durée de 50 ans expirant au 1er décembre 2074 moyennant une redevance annuelle de 3 600€.

Etat des avantages et ressources en provenance de l'étranger
Cet état est à la disposition de tout intéressé au siège social de l'association
Total Allemagne: 810€
Total Belgique: 5€
Total Espagne : 600€
Total Luxembourg: 120€
Total Monaco: 1 000€
Total Portugal : 100€
Total Suisse: 934€
Total Royaume Uni: 3 020€

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	149 312			149 312
Immobilisations incorporelles	149 312			149 312
– Terrains	816 445			816 445
– Constructions sur sol propre	53 355 857	1 335 760		54 691 617
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	40 538 230	1 148 828	56 796	41 630 262
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	386 672	26 236		412 908
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	68 307		10 001	58 306
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	856 899	76 741	12 891	920 748
– Emballages récupérables et divers	515 000	1 000 000		1 515 000
– Immobilisations corporelles en cours	4 032 178	971 782	638 707	4 365 253
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	100 569 587	4 559 347	718 395	104 410 539
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 790 525		32 120	1 758 404
– Autres titres immobilisés	5 165 485		19 360	5 146 125
– Prêts et autres immobilisations financières	481 622		339 831	141 790
Immobilisations financières	7 437 632		391 311	7 046 320
TOTAL	**108 156 531**	**4 559 347**	**1 109 706**	**111 606 171**

Autres immobilisations corporelles – Divers : 1 515 000

Dont biens recus par legs et donations destinés à être cédés : 1 515 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement						
– Fonds commercial						
– Autres immobilisations incorporelles			121 505	11 538		133 043
Immobilisations incorporelles			121 505	11 538		133 043
– Terrains						
– Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		30 759 063	1 106 358		31 865 421
– Constructions sur sol d'autrui						
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans		30 936 964	1 928 735	56 796	32 808 903
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		304 488	32 477		336 965
– Installations générales, agencements et aménagements divers						
– Matériel de transport	4 à 5 ans		68 295		10 001	58 306
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		675 502	74 639	12 831	737 298
– Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			62 744 312	3 142 209	79 628	65 806 892
TOTAL			**62 865 817**	**3 153 747**	**79 628**	**65 939 935**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 570 388 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	931 104		931 104
Prêts	68 707		68 707
Autres	73 083		73 083
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	13 391 552	13 391 552	
Charges constatées d'avance	105 942	105 942	
Total	**14 570 388**	**13 497 494**	**1 072 895**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Créances de l'actif circulant – Autres : 13 391 552

Dont créances reçues par legs et donations : 11 890 514

Produits à recevoir

	Montant
Rembt Maladie SS	2 362
Produits à recevoir	855 414
Total	**857 775**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	42 995 806				42 995 806
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-9 340 675	-2 445 392			-11 786 067
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 445 392	2 445 392	1 414 312		1 414 312
Situation nette	31 209 739		1 414 312		32 624 051
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	12 394 297			2 583 062	9 811 235
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**43 604 036**		**1 414 312**	**2 583 062**	**42 435 286**

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	500 000		271 710		228 290
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	504 681	36 772			541 453
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**1 004 681**	**36 772**	**271 710**		**769 743**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		36 772	271 710		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 24 238 452 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	12 699 306	401 336	1 605 340	10 692 630
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 066 890	1 000 000		66 890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 666	209 666		
Dettes fiscales et sociales	1 015 179	1 015 179		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	305 260	305 260		
Autres dettes (**)	8 632 936	8 632 936		
Produits constatés d'avance	309 214	309 214		
Total	**24 238 452**	**11 873 591**	**1 605 340**	**10 759 520**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 339 125			
(**) Dont envers les associés	3 315			

(**) Autres dettes : 8 632 936

Dont créances reçues par legs et donations : 8 632 936

Charges à payer

	Montant
Interêts & Comm° Courus à Payer	3 414
Divers – charges à payer	182 747
Charges à payer	285 555
Total	**471 716**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	105 942		
Total	**105 942**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	309 214		
Total	**309 214**		

Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit–bail mobilier	
Engagements de crédit–bail immobilier	
Prêtes aînés	2 829 005
Autres engagements donnés	2 829 005
Total	**2 829 005**

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Bail emhytéotique presbytère chevilly la rue **bail emphytéotique 99 ans depuis 1965 salles Notre Dame de l'assomption d'ormesson**	
Subventions promises sur travaux non réalisés	321 000
Autres engagements reçus	321 000
Legs nets à réaliser	
Total	321 000

Autres informations

Suivi des legs et des dons

	Solde des legs et donations en début d'exercice A	Encaissements B	Décaissements et virements pour affectation définitive C	Soldes des legs et donation en fin d'exercice A+B-C
legs en cours	1 364 341	5 999 773	1 601 955	5 762 159
Total	**1 364 341**	**5 999 773**	**1 601 955**	**5 762 159**

Fonds dédiés

Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Chantiers du cardinal	884 091	884 091	332 754	150 000		551 337	
Total	**884 091**	**884 091**	**332 754**	**150 000**		**551 337**	

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
collectes paroisses	1 894 599	1 894 599	193 800			1 700 799	
Projet immobilier HA	2 300 000	2 300 000				2 300 000	
Jeunesse	231 307	231 307	80 000			151 307	
Travaux	13 679	16 379			8 500	24 879	
Sous total	4 439 585	4 442 284	273 800		8 500	4 176 984	
Projet paroisses	9 340	9 340				9 340	
Sous total	9 340	9 340				9 340	
TOTAL	**4 448 925**	**4 451 625**	**273 800**		**8 500**	**4 186 325**	